

EXTRAIT DE DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE GATINE

2 Place Porte Saint-Antoine

79220 CHAMPDENIERS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200069748-20240715-B2024-25-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2024

**décision :
B_2024_25_2**Nombre de délégués en
exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 15 juillet à 14 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion siège social à Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 09 Juillet 2024

Titulaires : Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame MICOU Corine, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame SAUZE Magalie

Absent(s) :**Excusé(s)** : Monsieur ATTOU Yves**Secrétaire de Séance** : Madame Francine CHAUSSERAY**Objet : AMO Ombrelle -
agence PremierActe -
avenant OXALIS**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9

Vu le code de la commande publique

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

Vu la compétence Création et gestion de multiaccueil ou de halte-garderie à St Pardoux-Soutiers

Vu la décision du Bureau en date du 11.07.2022 attribuant la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour création d'un multiaccueil et réhabilitation de la halte garderie l'Ombrelle, à l'agence PREMIER ACTE pour un montant de 8 400 € ht correspondant à la phase 1 à 2 jusqu'à l'APD

Vu la décision du Bureau en date du 12.02.2024 décidant la reconduction de la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage par l'agence PREMIER ACTE pour un montant de 28 000 € ht (33 600 € ttc) de la phase PRO/DCE jusqu'à la réception des travaux (phases 3 à 6)

VU la dissolution de la Scop PREMIER ACTE à compter du 7 mai 2024

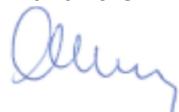
Vu la convention de transfert des actifs entre l'agence PREMIER ACTE et OXALYS à compter du 1er juin 2024

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 4 juin 2024 portant délégation d'attribution au Bureau communautaire en matière de marché public notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services lorsque les crédits sont inscrits au budget et lorsque les dépenses sont supérieures à 25 000 € ht et inférieures ou égales à 100 000 € ht de dépenses

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **D'accepter la reprise de la mission Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la création d'un multiaccueil et réhabilitation de la halte garderie l'Ombrelle à St Pardoux-Soutiers par la SCOP OXALYS pour un montant de 28 000 € ht (33 600 € ttc)**

- **De signer tout document afférent et dans les mêmes conditions d'exécution et d'honoraires.**

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0Le secrétaire de séance
Francine CHAUSSERAYLa présente décision est susceptible de recours devant
le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à
compter de sa date de publication, notification.

Emis le 15/07/2024

Publié le 24/07/2024

Transmis en sous-préfecture le 24/07/2024

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU



[Handwritten signature]

